

seconda République, donna sa démission...  
L'histoire est vraiment amusante. M. d'André-Pasquier a dû renoncer à l'espoir de remplacer M. Buffet renversé par un vote défavorable de l'Assemblée; il voudrait bien qu'il surgît quelque difficulté entre la Commission de permanence et le ministre de l'intérieur; il y aiderait au besoin, pour que M. Buffet fût amené à donner sa démission comme M. Léon Faucher. Le noble duc a une loquacité : il veut devenir ministre; il est candidat perpétuel à un portefeuille. Espérons pour le pays qu'il mourra dans l'impuissance finale.

Les réunions privées se multiplient à Paris en vue des élections sénatoriales. Jusqu'à présent il paraît y avoir accord sur les trois noms de MM. Victor Hugo, Louis Blanc, Floquet, quant aux deux derniers candidats ils ne sont pas désignés définitivement. M. Peyrat a toute chance d'être accepté, quant au cinquième, il paraît que le citoyen tailleur Guéhin voit chaque jour diminuer les chances de sa candidature.

Le citoyen Naquet a, paraît-il, manifesté l'intention de se présenter à Belleville, concurrentement avec M. Gambetta. On dit même que tous les efforts tentés pour lui faire abandonner ce projet ont été inutiles.

Le général Ladmirault, gouverneur de Paris, a refusé d'une manière absolue toute autorisation de création de nouveaux journaux politiques à Paris, et il ne se départira pas de ce système.

On parle beaucoup dans le monde théâtral de la pièce que l'Odéon doit donner samedi prochain, *Les Danichev*. C'est un drame russe, écrit par un Russe et empruntant sous le patronage d'Alexandre Dumas, qui lui a donné des conseils. On fait un mystère du nom pour accroître la curiosité du public.

Mme Judic, la diva des Bouffes-Parisiens, est engagée aux Variétés à raison de 40.000 fr. par an. Les théâtres de genre rivalisent avec l'Opéra pour le traitement de leurs pensionnaires privilégiés. Voilà ce que c'est que la mode.

### BULLETIN ECONOMIQUE

LE REPOS DU DIMANCHE AU POINT DE VUE DE L'HYGIENE. — Nous empruntons au *Journal de Genève*, du 21 décembre, les résultats du concours ouvert par la Société suisse pour la sanctification du dimanche, sur le repos dominical au point de vue de l'hygiène :

Le jury, composé de onze médecins de différentes villes de la Suisse, a eu à examiner cinquante-trois mémoires, et vient de terminer son laborieux travail dans une réunion tenue à Berne, sous la présidence de M. le docteur Bourgeois.

Voilà l'importance de plusieurs mémoires et le nombre des concurrents, et grâce à la généralité de quelques-unes des questions capitales de notre Société, le concours primitif de 1200 francs mis à la disposition du jury pour récompenser les auteurs, a pu être portée à 3300 francs.

Parmi les trois mémoires classés en première ligne, nous avons remarqué avec satisfaction celui du docteur Francisque Garnier, de Lyon, déjà lauréat de l'Académie de médecine de Paris, auquel il a été accordé un prix de 600 francs.

### Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux commandant les corps d'armée, une circulaire relative aux fonctionnaires de l'ordre judiciaire candidats à des emplois de sous-lieutenant de la réserve ou d'officier de l'armée territoriale. M. le garde des sceaux avait demandé au ministre de la guerre s'il n'était pas possible de placer hors cadres les membres de l'ordre judi-

de Tréguen, ce gentilhomme si fier et que je croyais loyal... Comment un vieux loup de mer comme moi peut-il s'être trompé ainsi ?

— Ah ! mon oncle, reprit Gontran, si vous saviez ce qu'il m'en a coûté, lorsque mon père m'accablait de ses reproches au sujet de quelques dettes de jeu ; ce qu'il m'en a coûté, dis-je, pour ne pas lui jeter à la face cette page infâme de sa jeunesse, et pour ne pas lui représenter que moi du moins, pour parvenir à payer mes folies, je ne m'étais fait ni faussaire ni voleur.

— Chut, mon enfant, s'écria le marin. Voilà Angéline, qu'elle ignore toujours...

— Oh ! oui, qu'elle ne sache jamais que le nom que je lui ai donné fut souillé par mon père.

La jeune femme entra comme l'achevait tout bas ces derniers mots. Elle était gaie et souriante, et remit à son mari une grosse lettre que le facteur venait d'apporter.

LA CONFESSION D'UNE VIEILLE FILLE.  
— Gontran, Angéline, vous dont j'avais lentement tramé le malheur, je sens la mort qui s'approche et j'entrevois le jugement suprême. Si ma main paralysée ne peut tenir la plume, une main qui ne sait que bénir vous écrit sous ma dictée.

ciaire pourvus d'emplois dans l'une ou l'autre armée. Le ministre de la guerre n'a pas cru devoir élever à ces fonctionnaires le bénéfice réclamé, le nombre des officiers hors cadre devant bientôt, si l'on entrait dans cette voie, excéder celui des officiers pourvus d'emplois fictifs. Les magistrats appartenant à la réserve de l'armée active suivront le sort commun; lorsqu'ils retomberont dans l'armée territoriale, ils pourront seulement alors être dispensés des appels.

Cette mesure est applicable à ceux qui ont concouru comme à ceux déjà pourvus d'un grade. La nomination des derniers sera annulée; ils seront assimilés aux non-disponibles, c'est-à-dire que leur candidature sera maintenue, en ce sens que, s'ils venaient à quitter leurs fonctions, ils seraient appelés à concourir ultérieurement pour l'obtention d'emplois vacants.

Divers décrets approuvent les liquidations de pensions civiles et militaires suivantes en faveur de personnes appartenant au département du Nord :

Vve Brimont, à Louvroil, 184 fr.; Vve Dromaux, à Mons-en-Barœul, 514 fr.; Vve Delaru, à Mardyck, 138 fr.; Vve Wyckaert, à Werricq, 156 fr.; Vve François, à Maubeuge, 141 fr.; Marc-Louis Perrault, à Solesmes, 531 fr.; Georges-Alexis Depret, à Lille, 690 fr.; J.-R. F. Montauban, à Valenciennes, 413 fr.; Jean-Nicolas Tronville, à Lille, 474 fr.; Ch.-F.-D. Delamotte, à Lille, 465 fr.; Ad.-H. Rbumeau, au Câteau, 1,525 fr.; J.-B.-J. Tierce, à Mons-en-Barœul, 1,554 fr.; Vve Sarrus, à Hazebrouck, 125 fr.; Vve Mousset, à Douai, 488 fr.; Vve Delavale, à Lille, 183 fr.

Nous lisons dans le *Recueil des actes administratifs* de la préfecture du Nord, l'arrêté suivant :

Nous, conseiller d'Etat, préfet du Nord, officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Sur la proposition du secrétaire-général;

Considérant que, depuis trente-huit ans, M. Ch. Vincent, comme employé, chef de bureau et chef de division, a constamment donné l'exemple du travail, de l'assiduité et du dévouement à ses devoirs;

Que l'administration, au moment où cet utile collaborateur va quitter les bureaux de la Préfecture, tient à lui donner un témoignage de son estime;

M. Charles Vincent est nommé chef de division honoraire à la préfecture du Nord.

Le comité linier de Lille vient d'adresser à MM. les députés et conseillers généraux du département du Nord, une lettre qui se termine par les conclusions suivantes :

« Le comité linier, convaincu que l'existence de Compagnies indépendantes dans la région du Nord ne peut que contribuer au bas prix et à la bonne et rapide exécution des transports; »

« Que ces Compagnies peuvent exister et même prospérer dans un avenir prochain, puisqu'elles constituent un ensemble de 7 à 800 kilomètres; »

« Que l'antériorité de ce réseau indépendant entraîne de longs retards dans la création des lignes concédées et non encore construites. La suppression de 200 kilomètres concédés par le Conseil général, et, en outre, nous oblige à renoncer à jamais à toute nouvelle ligne; »

« Que l'Assemblée nationale a voté dans cette seule année plus de 6,000 kilomètres de chemins de fer avec des subventions ou des garanties d'intérêt dont le département du Nord paie le treizième, puisqu'il paie le treizième des impôts de la France; qu'aucune de ces lignes richement dotées ne traverse le département du Nord, et qu'il serait juste cependant qu'il eût sa faible part dans ces subventions, qui ne peuvent, d'ailleurs, que contribuer à augmenter sa

« Un R. P. Franciscaïn a entendu la confession de ma vie entière, et cette confession, je veux aussi que vous la connaissiez. Mais quand vous lirez ces lignes, j'aurais cessé de vivre; j'ai beaucoup souffert, ne me maudissez pas !... »

« J'ai beaucoup souffert, car j'ai profondément et passionnément aimé. Cela vous semble étrange, peut-être ? Oui, j'ai été jeune et belle, je me croyais aimée... J'espérais être heureuse. Votre mère, Angéline, tira un crêpe entre moi et l'avenir. Elle était mon amie, ma cousine, pour moi presque une sœur. Et sans pitié et comme en se jouant, elle brisa mon rêve de bonheur; elle s'empara des affections de celui que j'aimais. Au moment où je croyais que M. de Villète allait me demander en mariage, je reçus une lettre qui m'apprenait qu'il épousait ma cousine.

« Je ne saurais exprimer ce que je ressentis alors; il me sembla que tout était ténébreux autour de moi; le désespoir m'envahit. Je ne voulais pas mourir cependant; je me décidai à vivre pour satisfaire ma soif de vengeance.

« Ceux qui m'avaient trahie ne surent jamais la blessure qu'ils avaient faite à mon cœur. La fierté dominant ma douleur, j'eus assez de force et de résolution pour paraître calme; je ne

richesse et par suite sa quotité d'impôt :

« Emet le vœu que la fusion des Compagnies de Lille à Béthune, du Nord-Est, et de Lille à Valenciennes, avec la Compagnie du Nord, soit empêchée par tous les moyens possibles et qu'on vienne en aide, si cela est nécessaire, et comme on l'a fait d'ailleurs, à l'origine pour la Compagnie du Nord, qu'on vienne en aide à ces compagnies pour assurer à jamais leur existence. »

Le crime de la rue Nationale continue à occuper la première place dans les préoccupations publiques.

On assure que la femme Baelen n'a pas encore avoué être l'auteur de la mort de la victime. Mise en face du cadavre elle serait restée complètement impassible, dit le *Mémorial de Lille*.

On affirme encore, mais nous ne donnons ce bruit que comme un simple on-dit, que M. F..., en sortant, n'aurait absolument rien dit au cafetier Delle, contrairement à ce qui se racontait hier.

En somme, l'instruction suit son cours régulier, et nous croyons préférable de laisser aux magistrats le soin de porter la lumière dans ces ténèbres, que de nous faire l'écho de bruits démentis presque aussitôt qu'ils sont formés.

L'enterrement du malheureux Del... a eu lieu ce matin à six heures.

La police de Lille extradit récemment, à la demande de la Belgique, un homme de 20 ans, Jean Peters, coiffeur à Ixelles. Cet individu était le chef de toute une bande de jeunes voleurs qui exploitaient les magasins de Bruxelles et des environs. Peters a été condamné à deux ans de prison, et ses complices, au nombre de dix, à des peines variant de quinze jours à un an.

Le domestique de M. Dubois, médecin, rue du Faubourg-de-Tournai, à Fives, est tombé mort dans cette rue, foudroyé par une attaque d'apoplexie, lundi matin, devant le poste de douane. Il était âgé de 55 ans et se nommait Auguste Devendeville.

Une caravane composée de dix-huit personnes, deux chameaux et plusieurs ours, s'est présentée cette semaine à Bettignies pour franchir la frontière française. Comme on leur a refusé le passage, ils sont retournés à Bois-Bourdon, où ils campent. Ils n'ont de ressource qu'en la charité des habitants, qui ne leur font cependant l'aumône qu'à contre-cœur, car ils voudraient bien être débarrassés de ces hôtes peu rassurants.

Un affreux accident est arrivé mercredi dernier, vers six heures du soir, chez le sieur Thiéry, brodeur, route de Cambrai, 59, à Saint-Quentin. Ce dernier avait pris pour bonne une jeune fille de douze ans, native du Nord. A cette enfant, encore inexpérimentée, il avait confié la garde de sa petite fille âgée de quatre mois. La jeune domestique voulant laver l'enfant, et sans autrement réfléchir, la plongea dans un chaudron rempli d'eau presque bouillante. La pauvre petite, horriblement brûlée, se mit à pousser des cris, et sa bonne effrayée prit la fuite. On ne l'a pas revue depuis.

Malgré les soins pressés de M. le docteur Doubiet, la malheureuse petite fille a succombé après deux heures d'atroces souffrances.

### Etat-Civil de Roubaix

DECLARATIONS DE NAISSANCES du 1<sup>er</sup> janvier 1876. — Oscar Ottevaere, rue Magenta 26. — Marie Schollaert, rue de l'Alouette 10. — Marie Vanhoutre, rue de l'Époule 173. — Louis Lambrecht, rue d'Archimède 4. — Hélène Degin, rue d'Alma 25. — Jeanne Portia, rue St-Joseph. — Théophile D'Heedene, rue Pierre-de-Roubaix 26.

Du 2. — Jules Meskart, rue Vaucanson 18. — Angèle Host, rue du Pile 112. — Alphonse

rompis point avec ma cousine, au contraire, j'allais souvent la voir, car comme je n'ignorais pas qu'il y a des paroles qui blessent comme un glaive, j'espérais par mes insinuations mettre le trouble dans ce ménage.

« Je n'y réussis point. Lui et elle s'aimaient tant ! Ma fureur s'exalta encore par le spectacle de leur tendresse.

« Oserais-je avouer, qu'égarée par la passion, et perdue dans le labyrinthe du péché, je fus deux fois sur le point de verser du poison dans leur coupe... Pour résister à cette infernale tentation, qui me poursuivait le jour et la nuit, je résolus de m'éloigner. On voulut en vain me retenir et le monde ne pouvait comprendre que belle et encore jeune, je prisse pour jamais le parti de la retraite.

« Hélas ! au fond de ma campagne solitaire, je ne trouvais pas le calme. Qu'il est affreux ce secret qui oppresse, et qu'on ne saurait révéler ! Je n'avais personne à qui le confier; je n'avais point d'amis. Et les seuls êtres qui avaient eu mes affections, étaient maintenant les objets de ma haine, et la cause de mon sombre désespoir.

(A suivre.)

Vernier, rue Vaucanson. — Angèle D'haluwia, rue d'Inkerman 151. — Julia Lerouge, rue de la Bassa-Mazure 49. — Marie Glabois, rue Ste-Elisabeth. — Angèle Neeter, rue de la Bassa-Mazure 5. — Marie Glorieux, au Petit-Boumont 7. — Désiré Cassette, rue du Frénoy 25. — Désiré Coquaine, à l'Époule. — Alphonse Debuchy, rue de Tourcoing 78. — Alphonse Schamp, rue de Lille 4. — Juliette Verdier, rue de l'Époule 15. — Eugène Everhard, rue de l'Époule 80. — Marie Mullier, rue de Beauvois 31.

DECLARATIONS DE DÉCÈS du 1<sup>er</sup> janvier 1876. — Florimond Cateau, 26 ans, sans profession, rue St-Jean 45. — Marie Rousse, 3 ans, rue du Grand-Chemin cour Coqu. — Catherine D'camp, 83 ans, journalière à l'Hospice.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 2 janvier. — Hilarie Mouton, 30 ans, rattacheur et Malvina Vanacteryck, 16 ans, moulineuse. — Georges Heinz, 22 ans, fleur et Anne Gubliert, 21 ans, tissande. — Édouard Watteuw, 30 ans, charpentier de chariot à Trestocq, 34 ans, servante. — G. Hilaire Desprez, 46 ans, fleur et Sophie Clawet, 44 ans, dévideuse. — Henri Dewachter, 25 ans, dépeussier et Marie Plaque, 22 ans, soigneuse. — Jules Lebrun, 42 ans, fleur et Marie Lenglet, 25 ans, soigneuse. — François Pezeu, 30 ans, tissandier et Elise Carpentier, 30 ans, tissande. — Emile Moyart, 32 ans, flâteur et Philomène Raepaet, 26 ans, sans profession. — Victor Lebré, 26 ans, tourneur en bois et Clémence Decae, 22 ans, tissande. — Aloïse Theissen, boucher et Romane Michaux, sans profession. — Frédéric D'haemont, 27 ans, mécanicien et Mélanie Vanherle, 27 ans, peigneuse. — Ferdinand Blondeau, 32 ans, orfèvre et Céline Dupire, 27 ans, sans profession.

### CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DUFOUR-ERGO, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de Dame HENRIETTE ERGO, veuve de Monsieur PHILIPPE DUFOUR, décédée à Roubaix, le 4 janvier 1876, à l'âge de 65 ans et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convoi qui sera célébrée le jeudi 6 courant, à 9 heures, aux vigiles qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et au convoi et service funèbres qui auront lieu le vendredi 7 à 10 heures, en l'église Sainte-Elisabeth. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Coq-Français, 40. 10338

Les amis et connaissances de la famille TOUSSAINT-GOURLIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de Dame MARIE-JOSÉPHINE GOURLIN, veuve de Monsieur LOUIS-JOSEPH TOUSSAINT, décédée à Roubaix, le 4 janvier 1876, dans sa 68<sup>ème</sup> année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convoi qui sera célébrée le jeudi 6 courant, à 9 heures, aux vigiles qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et au convoi et service funèbres qui auront lieu le vendredi 7 à 10 heures, en l'église Sainte-Elisabeth. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Coq-Français, 40. 10338

Un obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin le jeudi 6 janvier 1876, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle CAROLINE-JULIE-CONSTANCE BULTEAU, décédée à Roubaix, le 9 décembre 1875, à l'âge de 84 ans. — Les Dames de Saint-Vincent-de-Paul feront célébrer un obit le vendredi 7 courant, à 8 heures, dans ladite église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu. 10337

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

Caisse d'épargne de Roubaix. Bulletin de la séance du 2 Janvier 1876. Sommes versées par 147 déposants, dont 44 nouveaux. Fr. 20,645. » 45 demandes en remboursement. 11,256.54 Les opérations du mois de Janvier sont suivies par MM. Louis Watine et Charles Bourbier, directeurs.

BELGIQUE. — LES GRÈVES ET LES FUSILS. — Les nouvelles inquiétantes qui circulent depuis quelque temps sur les grèves et les dispositions des ouvriers mineurs dans les districts houillers du Hainaut inspirent à la *Gazette de Mons* les réflexions suivantes :

« Le gouvernement réfléchit toujours aux moyens d'empêcher, dans notre pays, les ventes d'armes de guerre qui s'y font journellement. Quand il aura terminé ses réflexions, chaque ouvrier, dans les centres industriels, possèdera un fusil à baïonnette et les munitions nécessaires pour faire usage, pendant longtemps, de ces aimables instruments. L'opinion se préoccupe de cet armement général. Cet état de choses crée un danger sérieux, mais surtout pour les ouvriers eux-mêmes. Qu'ils se laissent aller à une confiance exagérée dans leurs fusils de rebut et qu'ils essayent de s'en servir contre les gendarmes et la troupe à un moment de grève, cela ne nous paraît pas douteux. Il ne faut pas les pousser beaucoup pour qu'ils l'avouent. Il y a un certain nombre de déclassés qui n'ont pas d'autre métier que d'exciter la classe ouvrière à revendiquer la liquidation sociale. Actuellement ils opèrent dans le Centre; demain ils iront ailleurs s'ils soupçonnent quelque chance de réussite.

« Tout d'abord, nous assisterons donc à des soulèvements partiels d'ouvriers armés de fusils. Ce qui se produira alors ne nous paraît guère douteux. Quelques gendarmes, arrivés les premiers sur les lieux, succomberont sous les balles; les troupes ne tarderont pas à se présenter et les villages en révolte seront occupés. Mais cette fois, au lieu de montrer la patience dont nos officiers ont fait preuve dans les grèves précédentes, ils seront obligés d'agir vigoureusement. « Ce sera, du reste, le meilleur moyen de prévenir des désastres plus grands que ne manqueraient pas de se produire si la faiblesse de l'autorité enhardissait les émeutiers et encourageait les timides eux-mêmes à se joindre à leurs compagnons de travail. Les ouvriers, un instant grisés par une sottise confiance, auront à compter leurs morts, ils rentreront chez eux, mornes et abattus, mais tout ne sera pas dit. Les magistrats arriveront, et plus d'un père de famille se verra emmener par la gendarmerie; il ne songera même plus à armer son fusil. Bientôt, dans les villages, on apprendra que les ouvriers arrêtés ne sont plus simplement condam-

nés à quelques mois de prison, mais qu'ils ont tous à subir une longue détention et que plusieurs ont pour cinq ans de travaux forcés.

« Ce dévouement produira son effet et nous doutons que les fusils jettent souvent leur rôle dans les grèves, quand les ouvriers sauront, par expérience, combien leurs engins sont nuisibles à ceux qui s'en servent contre la force publique. »

— GREVE DU CENTRE. — Les journées de samedi et de dimanche ont été relativement calmes; on n'a aucun fait grave à signaler. Mais on craint aujourd'hui de troubles sérieux, car les grévistes, à bout de ressources, ne manifestent point l'intention de reprendre le travail. Les autorités ont interdit les rassemblements de plus de cinq personnes.

Des détachements de la garnison de Mons sont partis pour le Centre, dans la journée d'hier. Ils ont pris position à Morlanwelz.

— On écrit de Haine-Saint-Pierre au Hainaut :

« Les processions des grévistes deviennent chaque jour plus nombreuses et prennent un caractère plus alarmant. Bien que jusqu'ici on n'ait guère de voies de fait à signaler, il est à craindre qu'il ne s'en produise, pour peu que la grève se prolonge. La plupart des grévistes sont armés de gourdin et on les rencontre en ce moment en bandes nombreuses sur tous les chemins des environs.

« Nous les avons vus dernièrement, au nombre de près de trois mille, défilant sur deux rangs en chantant leur refrain habituel dans lequel ils demandaient du pain pour leurs enfants.

« Il y avait vraiment quelque chose de formidable dans l'accent avec lequel ce chant s'échappait de leurs mâles poitrines. Ils se rendaient à plusieurs charbonnages où l'on travaillait encore, espérant se faire de nouveaux et nombreux compagnons. Ils n'ont que trop réussi. Plus de deux mille ouvriers de ces différents charbonnages ont défilé hier en chantant dans les rues de Morlanwelz.

« Les grévistes usent d'intimidation auprès des paisibles travailleurs. Ils menacent les employés. Mais n'y eût-il que leur chant répété par des centaines de voix, il suffirait pour mettre le feu aux poudres. On le répète partout et partout on sent qu'il vibre dans le cœur des ouvriers avec une énergie extraordinaire. »

ASSASSINAT CARPAY. — Les 3 Allemands. — Voici quelques renseignements plus détaillés sur les individus qui ont été écroués comme auteurs présumés de l'assassinat de l'agent Carpay :

« Ces individus ont été arrêtés au cabaret du *Cornet*, sur les indications d'un verduier, qui les avait vus entrer et avait remarqué leur allure suspecte. Ils ont nié les faits qu'on leur reproche et prétendent avoir passé cette nuit-là tout entière chez M. Colpin, au Cheval-Blanc, à la Goffe. L'ambassade maintient les déclarations de ces Allemands, ainsi qu'un autre logeur, rhumatisé, qui n'a pas, dit-il, remarqué l'œil toute la nuit et qui aurait entendu les individus sortir et rentrer s'ils l'avaient fait. Or, d'un autre côté, il paraît qu'on a retrouvé sur les draps de lit dans lesquels ils se sont couchés, des traces de boue; il serait, dans ce cas, à supposer qu'ils sont sortis furtivement pendant la nuit et que, le coup fait, ils ont rentré précipitamment dans leur lit et sans ôter leurs bottes.

« Déjà, après ce qu'on rapporte, un fait de ce genre s'est passé dans la même auberge. Il y a quelques années, un individu accusé de vol, voulant établir un alibi, a prétendu qu'il n'avait pas quitté son lit de toute la nuit; cette assertion a été démentie et il a été constaté qu'il s'était absenté quelque temps, et, pour sortir et rentrer, avait passé par les écuries derrière la maison et par la rue Surle-Mont.

« Samedi la justice a opéré une descente chez M. Colpin, afin de rechercher les traces de boue dont nous avons parlé et pour faire toutes les autres constatations nécessaires.

« Nous l'avons dit, on a trouvé dans la poche de Hackman sept thalers; Breyer n'avait pas un centime; il dit qu'il est venu à Liège pour y chercher de l'ouvrage et qu'il n'avait juste que la somme nécessaire pour faire le voyage; ils ont fait ce voyage à trois et soutiennent qu'il n'y a jamais eu un quatrième avec eux.

« Si ce sont eux qui ont commis le crime, on suppose qu'ils auront jeté les pistolets dans la Meuse.

### Faits divers

— Le service médical de nuit est organisé et fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> janvier dans les quatre-vingt quartiers de Paris. Le nombre des médecins qui ont répondu à l'appel de l'administration est considérable. Il s'élève dans certains quartiers, à douze et à quinze.

— A partir du 3 janvier, des agents de la préfecture de police ont commencé une tournée fort utile à Paris et dans la banlieue. Il précède au recensement des enfants du premier âge, (de un jour à 2 ans) élevés soit par des nourrices, soit en sevrage, hors du domicile de leurs parents. Cette opération a pour but de connaître exactement la situation des enfants confiés par leurs parents à la garde d'étrangères.

— UNE MESURE HYGIENIQUE. — Le nouveau travail des commissaires de police de Paris a commencé lundi. Ils doivent opérer désormais tous les trois jours, des saisies de vins, d'alcools et de liquides fermentés chez cinq des débitants de leurs quartiers respectifs. Les liquides saisis seront envoyés le

soir même à la préfecture de police, où une commission spéciale est chargée de les analyser.

Il y a là, on le conçoit, un accroissement de besogne considérable pour les commissaires de police, mais ils en sont consolés d'avance à la pensée qu'ils vont économiement concourir à l'amélioration de la santé publique.

Un dernier mot sur cette nouvelle mesure : Il en résulte une assez grande économie pour la préfecture de la Seine, qui a naturellement supprimé ses dégustateurs.

M. Emile de Girardin a pu fonder une sérieuse émotion. Il traversait vers 10 heures du matin, dans son coupé, la chaussée des Batignolles, quand le cheval fringant renversa une femme qui n'avait pas eu le temps de se garer. Les deux roues du coupé ont passé sur le corps de la malheureuse femme; M. de Girardin a crié littéralement broyé. Le cocher a arrêté brusquement son cheval; M. de Girardin, sautant de la voiture, a fait relever la victime de cet accident, lui a fait donner des soins dans une pharmacie, et l'a fait reconduire chez elle dans sa voiture.

Dans les journées de samedi et dimanche, on a arrêté sur les boulevards et les principales voies publiques, un grand nombre de pick-pockets et de voleurs à l'étalage.

Rue de Charenton, un audacieux filou avait enlevé, en plein jour, de l'étalage de MM. P... et A..., deux sacs en lingerie, une pièce de toile de soixante-quinze mètres.

Non loin de là, rue du Faubourg Saint-Antoine, un autre voleur s'empara devant le magasin du sieur Q..., marchand bonnetier, d'un paquet de gilets de flanelle du prix de 150 francs.

Tous les commis étant en ce moment occupés, il n'y avait dans cette partie du magasin qu'un jeune garçon de douze ans, attaché à l'établissement pour son apprentissage commercial. Il ne craignit pas de s'élever à la poursuite du malfaiteur qu'il avait vu faire son coup; il le rejoignit et se cramponna à ses vêtements. Tous les efforts du filou, pour le contraindre à lâcher prise, demeurèrent infructueux.

Accourus aux cris de l'enfant, des gardiens de la paix se saisirent du personnage, et le conduisirent devant le commissaire de police du quartier, qui, après l'avoir interrogé, l'a envoyé au dépôt.

M. Jules de Mohl, le célèbre Orientaliste français, est mort ce matin, à une heure, dans son domicile de la rue du Bac. Il était né en 1800, à Stuttgart, mais il s'était fait naturaliser français. En 1844, il remplaça Emile Burnouf à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et en 1867, Amédée Jaubert, dans sa chaire de Persan, au Collège de France.

L'état du Colonel Laussedat est tout-à-fait satisfaisant. On a levé hier les appareils, et le blessé pourra se lever dans une dizaine de jours. Les autres blessés de l'Union sont tous en excellente voie de guérison.

LE CRIME A BORD DE « RHIN. » — Plusieurs journaux ont publié sous le titre : « Un drame en mer », le récit inexact, sur certains points, d'un crime commis à bord du *Rhin* dans la nuit du 9 au 10 novembre dernier.

Ce bâtiment, qui transportait en Nouvelle-Calédonie un convoi de forçats, se trouvait en relâche à Sainte-Catherine. Voici, d'après le rapport même du commandant, le résumé exact des faits :

« Dans la nuit du 9 au 10 novembre, vers deux heures et demie du matin, une tentative d'évasion a eu lieu simultanément dans les deux compartiments de la batterie basse. Cette tentative a été arrêtée par son début et n'a rien eu de sérieux au elle-même. Elle n'eût été qu'un incident de discipline intérieure et, de l'avis du commandant, n'eût pas été de nature à motiver un rapport spécial, si elle n'avait pas eu une fin tragique.

« Le forçat Leroy, qui avait déjà mérité une répression à bord pour cause d'insubordination, paraît avoir été le meneur. Il a été arrêté au premier mouvement fait pour sortir. Exaspéré par l'avortement de son projet d'évasion, il a tourné sa rage sur celui de ses compagnons qu'il pensait l'avoir vendu, et, croyant frapper ce dernier, le nommé Barbier, il a assassiné son ami et complice Pezeu en lui coupant la gorge avec un rasoir, qu'il était parvenu à soustraire à la vigilance du surveillant de brigade. La garde est entrée dans le compartiment et s'est saisie du meurtrier, qui n'a fait aucune résistance. Depuis ce moment, Leroy, mis en cellule, ne cesse de donner des signes d'un violent désespoir. Tous les autres complices, pris également au moment de l'exécution, ont été punis disciplinairement. L'ordre est complet, et la surveillance ne laisse rien à désirer.

« L'allégresse générale de Paris pendant les jours de fêtes rend encore la misère plus navrante et plus douloureuse à supporter, dit le *Figaro*.

Un pauvre diable de palefrenier, âgé de cinquante-et-un ans, demeurant rue de Chaillot, se trouvait depuis quelques temps dans la détresse la plus complète. Sa femme était tombée malade et avait dû demander asile à l'hôpital, le laissant seul à la maison avec deux enfants, auxquels il n'avait pas de pain à donner.

« Ce que dut souffrir le malheureux est impossible à dire. A la fin, le désespoir le prit, et hier, pendant que ses enfants étaient chez des voisins, il se précipita par la fenêtre de son logement dans la